



COMMUNE DE  
ROMAINMÔTIER-ENVY

## Conseil général

Maison de Commune  
Place du Bourg  
1323 Romainmôtier  
T 024 453 15 86  
sec.conseil@romainmotier.ch  
www.romainmotier.ch/conseil



### Procès-verbal de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> novembre 2011

Marc Benoit ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil, ainsi qu'à la Municipalité et à la boursière. Les personnes excusées sont : Jacques-Henri Bichsel, Philippe Blanc, André Blum, Anne Blum, Désirée Clavel, Jonathan Clavel, Rémy Champion, Clémentine Deley, Rösli Gaudard, Magali Groux, Aline Martin, Jacques Moinecourt, Martine Moinecourt, Patrick Montant, Hélène Perreaud et Martine Pugin. Le Syndic excuse le Municipal Yves Mouquin.

Le nombre de membres présent-e-s étant de 23 sur 54, le quorum de 19 est atteint; le conseil peut valablement délibérer.

Avant de commencer la séance du conseil proprement dite, le conseil observe une minute de silence à la mémoire de trois personnes décédées au cours de ces derniers mois : Mme Georges Dizerens, ancien Municipal; M. Christophe Fötisch, ancien Président du conseil et M. Michel Boulaz, ancien membre du conseil.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, soit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2011
2. Assermentations
3. Arrêté d'imposition 2012
4. Propositions individuelles
5. Communications et divers

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2011

Sans commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Assermentations éventuelles

M. Adrien Guignard est assermenté.

#### 3. Arrêté d'imposition 2012

Le Syndic Fabrice De Icco lit le préavis municipal n°2011-05

Mme Marlène Rézenne rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Syndic donne quelques explications sur des points techniques et donne une perspective un peu différente de ce que représente le montant total des impôts perçus par la commune selon le taux d'imposition et le revenu réel des contribuables.

Le conseil passe au vote et approuve à l'unanimité l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 fixant le taux d'imposition à 76 points.

#### 4. Propositions individuelles

Il n'y en a pas ce soir et le point est aussitôt clos.

#### 5. Communications et divers

Communications de la Municipalité :

- **chauffage à distance** : le projet est bien accueilli par les privé-e-s consulté-e-s. Le coût du projet ainsi que le prix au kw/h devraient être connus en décembre prochain. Ce projet permettra d'utiliser de manière optimale le bois communal de peu de qualité, difficile à valoriser. La collaboration avec la ville de Zürich, à la base du projet, est très bonne et permet une diminution du coût de celui-ci pour la

- commune de Romainmôtier-Envy.
- **Voterr** : un quartier est peut-être envisageable près de la gare, en collaboration avec les communes du groupe Voterr, à l'exception d'Agiez et Bofflens, qui préfèrent regarder davantage du côté d'Orbe. De son côté, Vaultion demeure intéressée ; cependant, au vu de ses capacités de construction actuelles, la commune préfère ne pas se joindre à la suite des travaux.
  - **Neige** : comme l'hiver pointe à l'horizon, M. Michel Chabloz rappelle aux propriétaires de voiture que les véhicules ne doivent pas gêner le déneigement, en particulier dans les ruelles.

Autres communications et divers :

- En réponse à une demande formulée en juin dernier concernant un calendrier des séances, le Président Benoit informe d'ores et déjà que la prochaine séance du Conseil général est fixée au mardi 13 décembre. Un des points prévus est naturellement le budget 2012.
- M. Michel Vincent souhaite savoir si la plate-forme qui surplombe depuis peu le bourg du côté du bois de Forel a été dûment mis à l'enquête. Selon M. De Icco, le lieu étant en zone forestière, il échappe à la compétence communale au profit du canton. Il faudrait voir cela avec ses services pour en savoir plus.
- M. Michel Gaudard exprime sa satisfaction quant à cette plate-forme, dont le point de vue est magnifique.
- Mme Rézenne souhaite savoir si la commune a bénéficié des travaux de la protection civile et quel en a été le prix. Il semblerait que certains travaux exécutés par la PCi auraient pu être attribués à des entrepreneurs privés qui, de ce fait, auraient perdus des contrats. Le syndic relève les économies faites par les communes grâce à la PCi; par ailleurs, il s'agit en général de petits chantiers sans doute peu rémunérateurs. Il se trouve, en fin de compte qu'en 2011, rien n'a été fait par celle-ci pour Romainmôtier-Envy.
- M. Michel Blanc informe que le Lieutenant Baillival ferme ses portes au 31 décembre prochain. Les repreneurs éventuels seront très bien reçus.
- M. Adrien Guignard si les maisons du Fochau auront aussi des numéros affichés. Le syndic répond que oui. Chaque entrée doit être numérotée, même celles difficiles à trouver au premier abord. La numérotation du bourg avance bien, la Bretenause et le Fochau seront bientôt servis. S'ensuit une discussion animée à propos des autocollants apposés sur le courrier par la poste du village dès que l'adresse ne précise pas le numéro de maison. A chacun-e de se mettre en conformité avec ses correspondant-e-s.
- Mme Sylvie Perreaud s'exprime en tant que scrutatrice et rend compte du superbe dimanche d'élections fédérales (1<sup>er</sup> tour) passé par le bureau. L'informatique cantonale ayant collapsé, une bonne partie de l'équipe a passé la majeure partie de la journée enfermée à se colleter avec un site internet kaputt pendant qu'il faisait un soleil magnifique ! Mme Perreaud propose par ailleurs que le bureau de vote soit ouvert plus tôt que les 10h-11h actuelles, afin d'alléger le travail du bureau électoral.

Le Président du conseil indique qu'il avait également pensé à un tel changement, par exemple de 9h à 10h. Mme Rézenne propose même 8h-9h, au nom du fait que très peu de gens viennent voter sur place. Quoi qu'il en soit, un délai de préavis de quelques mois doit être respecté avant tout changement de ce type.

Concernant le cafouillage informatique, M. De Icco informe que le Grand conseil s'est saisi de la question et a demandé des comptes au Conseil d'Etat et, entre autres, que les communes soient dédommagées de ce préjudice. Il a été également reconnu que celles-ci n'ont pas été correctement informées par le service concerné. Par ailleurs, les ordinateurs du greffe doivent être dotés du navigateur Mozilla 3.6, conformément à ce qui est imposé par le service cantonal.

La parole n'étant plus demandée, la séance est close à l'heure record de 21h06.

**Le Président**

**Le secrétaire**